

HISTOIRE - L'une des branches de la famille de Blonay, propriétaire du château du même nom, s'est implantée durablement en Valais dans les années 1200-1300, à Loèche et à Sion, où ses représentants ont figuré pendant trois générations parmi les officiers du siège épiscopal.

Les de Blonay en Valais



Il y a bientôt mille ans, le second fils d'Aymon de Blonay, Guillaume, né vers 1240, devenait major de Loèche. Il portait également le titre de donzel, qui est un diminutif de dominus et désigne le fils d'un noble pas encore chevalier. La famille est alors établie à Sion. Le 27 octobre 1260, Guillaume épouse Antoinette, fille d'Aymon d'Ayent, donzel et major de Loèche. Celui-ci donne en dot une forte somme d'argent et aux nouveaux époux la totalité du fief de Loèche. C'est ainsi que Guillaume de Blonay acquiert la majorité de Loèche. Celle-ci relève du prince-évêque de Sion à qui Guillaume rend hommage au palais épiscopal. Cela lui permet

l'exercice de la juridiction temporelle sur son fief, sauf pendant les mois de mai et d'octobre, au cours desquels - fait particulier - c'était le vidomme (du latin vice dominus, fonctionnaire représentant le seigneur), qui assumait la charge de juge.

A cette époque, Guillaume signe de nombreux contrats de vente avec son frère aîné Aymon. Celui-ci décède en 1281, sans laisser de descendance. Ces éléments se trouvent dans de nombreuses chartes valaisannes qui ont été mises à jour à la fin du XIX^e siècle par l'abbé Jean Gremaud. Celles-ci nous signalent que

Guillaume possède, par son appartenance à la famille de Blonay, des droits de taille (impôts) sur les hommes de Drône et de Savièse. Ce droit est vendu aux frères Pierre et Guillaume Mareschet de Conthey au mois de septembre 1294.

Le 16 octobre 1308, Guillaume doit prêter hommage au nouveau prince-évêque de Sion, Aymon II de Châtillon, qui succède à Boniface de Challant. Le major de Loèche s'engage en son nom, et en celui de ses héritiers, à payer au seigneur évêque les usages auxquels est soumise la majorité. De plus, il prête serment sur les Saints Evangiles de Dieu, promettant d'être fidèle en toutes choses au seigneur évêque, à ses successeurs, de leur procurer honneur, utilité et profit et enfin de remplir tous les devoirs qui résultent du lien féodal. Ces engagements sont confirmés dans un acte, fait à Sion le 17 novembre 1308 avec les parties concernées et devant témoins.

Guillaume meurt au début de 1315. C'est son fils aîné Casson qui hérite du fief épiscopal. Son frère, Guillaume, qui porte le même prénom que son père, meurt vers 1320 sans laisser, lui non plus, de descendance. Casson épouse en secondes noces Agnès, fille de François de Bex. Ils ont deux enfants, Marquet et Isabelle, qui ont tous les deux jouissance de la majorité de Loèche.

En 1331, Agnès, veuve de Casson de Blonay et de Guillaume Alamant, épouse Johannod de la Tour à qui elle donne un tiers de sa dot assignée sur la majorité de Loèche. Ce qui provoque l'ire de son fils Marquet, major de Loèche, qui décide d'intenter un procès à sa mère.

Isabelle de Blonay, soeur de Marquet et majeure de Loèche, meurt vers 1339 sans laisser de descendance. Son frère Marquet épouse, le 20 mai 1345, Guigonette, fille de Perronet de Noyerey, donzel, citoyen de Sion. Il est dépossédé pendant quelques années du fief de Loèche pour avoir commis « un défaut de prestation d'hommage et paiement ». Mais, en 1346, il retrouve son titre de major de Loèche, très certainement à la fin du procès avec sa mère. Marquet meurt, sans enfant, vers 1352. Avec lui s'éteint la branche des nobles de Blonay en Valais, en tant que majors de Loèche.

